

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2024  
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**I Le cadre général du budget**

Cette note de présentation brève et synthétique retrace les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note est consultable en Mairie et sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024. Il respecte les principes budgétaires et il est équilibré.

Le budget primitif 2024 du CCAS a été voté le 12 mars 2024. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures. Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants.

Le budget du CCAS permet de secourir les personnes en difficulté sociale et/ou financière et d'organiser des moments de convivialité avec les personnes âgées de la commune.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget du CCAS. La section de fonctionnement inclut principalement les frais généraux de fonctionnement (Colis de Noël, colis alimentaire, Repas des Anciens, ...).

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir.

**II La section de fonctionnement**

Cette section permet à la commune d'assurer le financement des charges quotidiennes. Elle regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

Le CCAS maîtrise globalement ses dépenses de fonctionnement. Ces dépenses concernent principalement l'achat de colis de Noël pour les personnes âgées, la préparation de colis alimentaires, l'organisation du repas des Anciens ainsi que d'autres manifestations (semaine bleue ...) et le versement d'aides financières à des personnes en difficulté ponctuelle.

**Les recettes de fonctionnement** correspondent à la subvention versée par le budget communal et à l'excédent de fonctionnement reporté.

Les recettes réelles de fonctionnement (recettes hors résultat reporté de l'an passé) représentent 12 589.15 € en 2024.

Recettes réelles de fonctionnement (prévisions)

2022	2023	2024
6 641.59 €	9 868.75 €	12 589.15 €

Il existe une recette principale pour le CCAS :

- La subvention du budget communal

2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
6 611.00 €	7 068.00 €	12 489.00 €

Le résultat reporté de 2023 s'élève à 810.85 €.



**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les secours accordés aux personnes en difficulté et les frais liés à l'organisation du repas des Anciens ainsi que d'autres manifestations (semaine bleue ...) et à l'achat des colis de Noël pour les personnes âgées.

Les dépenses réelles de fonctionnement (hors virement à la section d'investissement) représentent 13 400.00 € en 2024.

Dépenses réelles de fonctionnement (prévisions)

2022	2023	2024
11 100.00 €	12 200.00 €	13 400.00 €

Les principales dépenses de fonctionnement sont :

- Les Colis de Noël et les colis alimentaires

2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
6 500.00 €	6 500.00 €	6 200.00 €

- Le repas des Anciens

2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
3 500.00 €	4 900.00 €	4 700.00 €

- Les aides financières aux personnes en difficulté

2022 (prévisions)	2023 (prévisions)	2024 (prévisions)
1 000.00 €	500.00 €	500.00 €

**III La section d'investissement**

Cette section est liée aux projets du CCAS à moyen et long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le CCAS n'a pas effectué de dépenses d'investissement pendant plusieurs années. Toutefois, en 2023, le CCAS a acheté 3 bancs pour un montant de 1 248.00 € permettant de mettre en place un itinéraire avec emplacement de repos pour les personnes âgées.

Il n'y a pas de projet d'investissement pour 2024.

Vouzon, le 12 mars 2024

Le Président,



Jean-François LAHAYE